

0341656R
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE PHILIPPE LAMOUR
275 AVENUE DE LA PETITE MOTTE
34280 LA GRANDE MOTTE
Tel : 0467564360

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/01/2024

Réuni le : 05/02/2024

Sous la présidence de : Nora Piquer

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Acceptation de la répartition proposée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	10
Contre :	7
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0